

Le test fide

Le test fide permet d'évaluer les compétences linguistiques orales et écrites en allemand, français et italien. Il a été conçu pour les besoins spécifiques de la Suisse, sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et mène au passeport des langues.

Le test fide est basé sur les principes de l'approche fide. Cela se reflète par exemple dans les particularités suivantes :

- Les candidates et candidats peuvent démontrer leurs compétences dans des situations communicatives proches de leur quotidien ;
- Les tâches sont formulées simplement, afin que les personnes non-scolarisées ou sans expériences de cours ne soient pas désavantagées ;
- Le niveau du test ne doit pas être choisi à l'avance : il apparaît directement lors du test. Selon les compétences démontrées, on obtient le niveau A1, A2 ou B1.

Les compétences orales et écrites sont évaluées séparément et reportées de la même manière sur le passeport des langues.

L'inscription au test fide est possible dans toutes les régions de Suisse : il existe plus de 100 [centres d'examen](#) accrédités, qui organisent des tests fide plusieurs fois par année.

Version courte :

Le test fide

Le test fide certifie les compétences linguistiques orales et écrites en allemand, français et italien. Il a été conçu spécialement pour la vie quotidienne en Suisse, sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Les compétences orales et écrites sont évaluées séparément et le passeport des langues peut attester des niveaux atteints (A1, A2 ou B1) pour une recherche d'emploi, la naturalisation ou un permis de séjour ou d'établissement.

L'inscription au test fide est possible dans toutes les régions de Suisse : il existe plus de 100 [centres d'examen](#) accrédités, qui organisent des tests fide plusieurs fois par année.